



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MODIFICATION DE LA GRILLE
TARIFAIRE DES SPECTACLES VIVANTS DE LA
SAISON CULTURELLE 2020-2021**

**DÉCISION N° DM-20-266
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021 et la nécessité d'en compléter les tarifs par types d'évènements;

D É C I D E

DE COMPLETER, à compter du 1^{er} octobre 2020, les tarifs des spectacles vivants selon le tableau ci-annexé.

DIT que ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN